

Blogosphère des Avocats: Quand Monsieur Burguburu, Président du CNB, perd une occasion de se taire!

Actualité législative publié le 26/02/2014, vu 2742 fois, Auteur : Jean de Valon, Avocat

Le Président du Conseil national des barreaux donne l'impression que son institution cherche à échapper à ses responsabilités dans la fermeture brutale de la blogosphère qu'elle a créée

Le président du Conseil national des barreaux, Monsieur Burguburu, a déclaré qu'il n'y avait pas lieu que les 60.000 avocats paient pour 200 bloggeurs.

La blogosphère des avocats créée par l'institution qu'il préside avec clairvoyance et une efficacité d'expert-comptable (subtile ironie) revient 60.000 euros par an.

Rappelons que les Avocats n'ont rien demandé, que c'est le CNB qui a créé son machin et, ensuite seulement, les a sollicités, pour qu'ils créent des blogs sur sa plate-forme.

Donc, un certain nombre d'avocats, dont moi-même ont créé depuis maintenant sept ans des blogs qui fonctionnent.

Ils ont été, en quelque sorte, licenciés par un simple courriel avec un préavis d'un mois indiquant que la blogosphère était supprimée mais que le Conseil national des barreaux, qui n'avait évidemment aucune obligation (ben voyons!), allait se préoccuper de récupérer les données et de les restituer à chaque avocat.

C'est bien le moins, mais c'est insuffisant : si le Conseil national arrête le service qu'il a initié, il faudrait bien sûr veiller à ce que les référencements sur Internet des avocats ne soient pas perdus et que l'adresse de leur blog puisse perdurer et que la propriété de l'URL leur soit alors transférée.

Le Conseil national des barreaux est responsable de ce qu'il a fait envers ceux qui se sont engagés et ne peut se contenter de dire : on ferme dans un mois, comme un patron voyou.

C'est juridiquement douteux et déontologiquement singulièrement répréhensible!

Posons maintenant les questions qui fâchent :

Quelles ont été les études d'impact en 2007 à la création de la blogosphère ?

Quelle mise en concurrence?

Pareil probablement que pour le RPVA dont les avocats paient chaque mois les conséquences !

Rappelons en effet que la communication électronique des avocats est archaïque, a été lancée sans appel d'offres et qu'un rapport d'expertise, jeté aux oubliettes, le démontrait.

Et si on demandait à l'expert Hattab de regarder un peu la blogosphère, qui a déjà dit ce qu'il pensait du RPVA version CNB ?

D'ailleurs, sur le RPVA, je relève que toujours il est dit que l'on va renégocier le contrat Navista, étudier la concurrence : le Conseil national des barreaux parle toujours au futur, il a un côté hollandais.

Au jour d'aujourd'hui, s'agissant de la blogosphère, s'il est clair que s'il faut alléger le système et le moderniser ; il appartient au CNB de veiller à assumer ses responsabilités.

S'il a mal conçu le projet, ou s'est fait rouler, il est normal que soit respecté le travail de ceux qui lui ont fait confiance et sa pérennité

Et la moindre des choses est d'y veiller en assumant ses responsabilités.

Il appartiendrait au CNB, à tout le moins, de trouver une solution de transfert pour les 200 bloggeurs qu'il a pour l'heure trompés.

Et il faut que ceux-ci soient rendus propriétaires de l'adresse URL de leur blog.

Car pour l'instant, pardon Monsieur le Président, c'est le bordel!

En fait, peut-être que le Conseil national casse son jouet car il en a créé un nouveau, intranet autocentré : Vox- avocats.

Posons les mêmes questions :

- -quelles études d'impact?
- -quelle mise en concurrence ?
- -combien ça coûte ?

Parce que, pour tout dire, on a l'impression que le même schéma se reproduit : tous les avocats sont invités à s'inscrire, gratuitement, et à utiliser quelque chose qui a la modernité du bureau du pape François ; que Sa Sainteté me pardonne.

Je suppose que dans quelques années, Monsieur Burguburu ou son successeur dira qu'il n'y a pas lieu que les 60 000, (ou 200 000 vu l'efficacité dont il fait preuve devant l'accroissement exponentiel et dangereux du nombre d'avocats), aient à payer pour 200 utilisateurs.

Entre nous, c'est idiot de proposer des trucs gratuits : autant négocier des tarifs préférentiels pour créer quelque chose de sain et de pérenne.

Voyez-vous, Monsieur le président, je n'ai pas pour ma part à payer par les cotisations qui font vivre l'Institution pour l'incurie de celle-ci dont parfois l'arrogance versatile semble expliquer l'insuccès qui est le sien à défendre notre profession tant la légèreté comportementale n'est pas celle des professions autres qui nous taillent des croupières avec la plus grande des facilités.

Moins d'arrogance, plus de respect des hommes ; plus de prise en compte des besoins réels de la profession qui, rappelons-le reste une profession de TPE !

Et sur ce, je m'en vais m'occuper de mon cabinet.

Jean de Valon

www.valon-pontier-avocats.com